

Namur, 10 novembre 2011

## Communiqué de presse d'Initiative Citoyenne

### **Publicité-propagande de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les vaccins :** **Après avoir saisi le JEP, Initiative Citoyenne saisit le CSA**

Initiative Citoyenne avait introduit le 1<sup>er</sup> novembre dernier une plainte<sup>1</sup> auprès du Jury d'Éthique Publicitaire (J.E.P) pour « publicité trompeuse et illicite ».

Le 9 novembre dernier, le J.E.P a rendu une décision<sup>2</sup> qui donne partiellement raison à Initiative Citoyenne et notamment quand au caractère TROMPEUR de cette publicité « de nature à induire le consommateur en erreur » puisqu'elle présente les bienfaits des vaccins de façon trop absolue tout en omettant complètement d'évoquer leurs risques.

Ce qui incite à présent Initiative Citoyenne à saisir le **Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)**, *ce sont les récents propos de la Ministre Laanan<sup>3</sup>*, tenus le 9 novembre dernier au Parlement de la Communauté Française, en réponse à la députée Sybille de Coster-Bauchau quant à cette plainte introduite au JEP et à sa portée :

**« Quant aux plaintes déposées auprès du jury d'éthique publicitaire, je vous rappelle que ce jury est une association de droit privé qui n'est pas habilitée à trancher un différend entre la Fédération et les détracteurs de vaccins. »**

Nous rappelons que nous ne sommes pas des « *détracteurs de vaccins* », mais simplement **des partisans d'une juste information, suffisamment objective** et qui n'est présentement toujours pas fournie. Par conséquent, nous espérons que le CSA pourra analyser cet important dossier et agir de façon contraignante, dans le respect de la législation et ce, d'autant plus que nous continuons de recevoir de nombreuses réactions de soutien et de félicitations quant à l'issue de la plainte soumise au J.E.P.

L'une d'elle est d'ailleurs assez révélatrice du manque de sérieux de cette publicité soi-disant officielle :

*« Très belle victoire. Je pensais même que la publicité provenait de l'industrie pharmaceutique, tant elle était peu nuancée! »*

Nous terminons en souhaitant sincèrement que le CSA puisse analyser notre plainte **en toute objectivité** malgré le fait que la Ministre Laanan soit leur Ministre de Tutelle et que ce type de mélange des genres en terme de compétences (Santé & Audiovisuel) nous semble particulièrement malsain et inapproprié dans une démocratie digne de ce nom.

Pour Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Muriel Desclée, Sophie Meulemans.

[initiative.citoyenne@live.be](mailto:initiative.citoyenne@live.be)

<sup>1</sup> <http://ddata.over-blog.com/xxxxyy/3/27/09/71/Plainte-au-JEP.pdf>

<sup>2</sup> <http://ddata.over-blog.com/xxxxyy/3/27/09/71/DECISION-JEP--9-nov.-2011.pdf>

<sup>3</sup> <http://www.pcf.be/req/info/document?section=public&id=001355373&version=draft&mimetype=application/pdf> (cfr page 7)